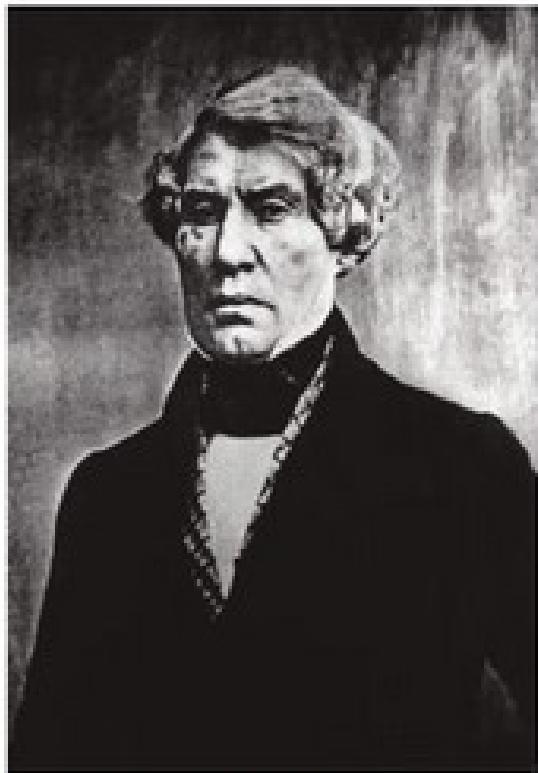


DE HAVAS A L'AFP

Corpus documentaire



Portrait d'après un daguérrotype de 1843 de Charles-Louis Havas (1723-1858), fondateur de l'agence de presse Havas.



- **1835** Charles-Louis Havas crée à Paris la première agence d'information.
- **1848-1851** Création d'Associated Press (AP) à New York, de Wolff à Berlin, de Reuters à Londres.
- **1852** Naissance de la branche publicité d'Havas.
- **1859** Les trois agences d'information mondiales établissent un accord commercial.
- **1881** Loi sur la liberté de la presse en France.
- **1934** Suppression des ententes entre agences.
- **1940** La branche information d'Havas, nationalisée, devient l'Office français d'information (OFI).
- **1944** Naissance de l'Agence France-Presse (AFP).
- **1957** Nouveau statut de l'AFP.
- **1985** Création du service photographique international.
- **1995** Premier site Internet de l'AFP.
- **2001** Lancement d'un service vidéo pour Internet.
- **2008** Création d'applications pour téléphones mobiles.

Tout a changé avec l'apparition des agences de presse. Pour illustrer ce qu'a signifié la naissance de ces agences dans l'histoire de l'information mondiale, l'ancien directeur général de l'Agence Havas pendant l'entre-deux-guerres, Charles Houssaye, donnait cet exemple : la mort à Sainte-Hélène, le 5 mai 1821, de Napoléon Bonaparte, l'homme le plus puissant et le plus célèbre de son époque, ne fut connue que deux mois plus tard en Europe. Annoncée le 4 juillet dans les journaux anglais, elle n'est publiée que le samedi 7 juillet, à Paris, dans *Le Moniteur*. Autre exemple de la lenteur avec laquelle les informations les plus importantes circulaient dans le monde, l'assassinat du président Abraham Lincoln, décédé le 15 avril 1865, n'est annoncé en France que le 27 avril par le *Journal des débats* qui cite « une nouvelle des plus imprévue » reçue de l'Agence Havas. Ainsi, en un demi-siècle, les agences de presse ont permis de réduire singulièrement les délais.

Xavier BARON, *Le monde en direct, de Charles Louis Havas à l'agende AFP, deux siècle d'histoire*, La Découverte, 2014

« Le public peut croire qu'il y a plusieurs journaux, mais il n'y a en définitif qu'un seul journal. Il existe à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, un bureau dirigé par M. Havas, ex-banquier, ex-copropriétaire de la *Gazette de France*, ex-coassocié d'une entreprise pour l'exploitation des licences accordées par Napoléon à l'époque du blocus continental. [...] M. Havas a une agence que personne n'a intérêt à divulguer, ni les ministères ni les journaux d'opposition. Voici pourquoi. M. Havas a des correspondances dans le monde entier ; il reçoit tous les journaux de tous les pays du globe, lui, le premier... Tous les journaux de Paris ont renoncé par des motifs d'économie à faire pour leur compte les dépenses auxquelles M. Havas se livre d'autant plus en grand qu'il a maintenant un monopole, et tous les journaux, dispensés de traduire comme autrefois les journaux étrangers et d'entretenir des agents, subventionnent M. Havas pour une somme mensuelle pour recevoir de lui, à heure fixe, les nouvelles de l'étranger...

Comprenez-vous maintenant la pauvre uniformité des nouvelles étrangères dans tous les journaux ? Chacun teint en blanc, en vert, en rouge ou en bleu la nouvelle que lui envoie M. Havas, le Maître-Jacques de la Presse. Sur ce point, il n'y a qu'un journal, fait par lui, et à la source duquel puisent tous les journaux... M. Havas, cette providence des journaux de Paris, est aussi celle des journaux de province. Presque toutes les feuilles de province appartiennent à des imprimeurs de l'administration, et pour conserver leurs impressions, il faut être à la dévotion de M. le préfet. M. le préfet demande à M. le ministre de l'intérieur ce qui se doit penser dans son département. De là l'expédition par voie administrative d'une correspondance élaborée au Bureau de l'esprit public du ministère de l'Intérieur... [...] Ainsi, de même qu'il n'y a qu'un seul journal à Paris, il n'y a qu'un seul journal pour les départements. M. Havas est le prête-nom du ministère. Voilà le mécanisme de cette immense machine appelée le journalisme. C'est simple comme une rôtissoire que fait tourner un caniche»

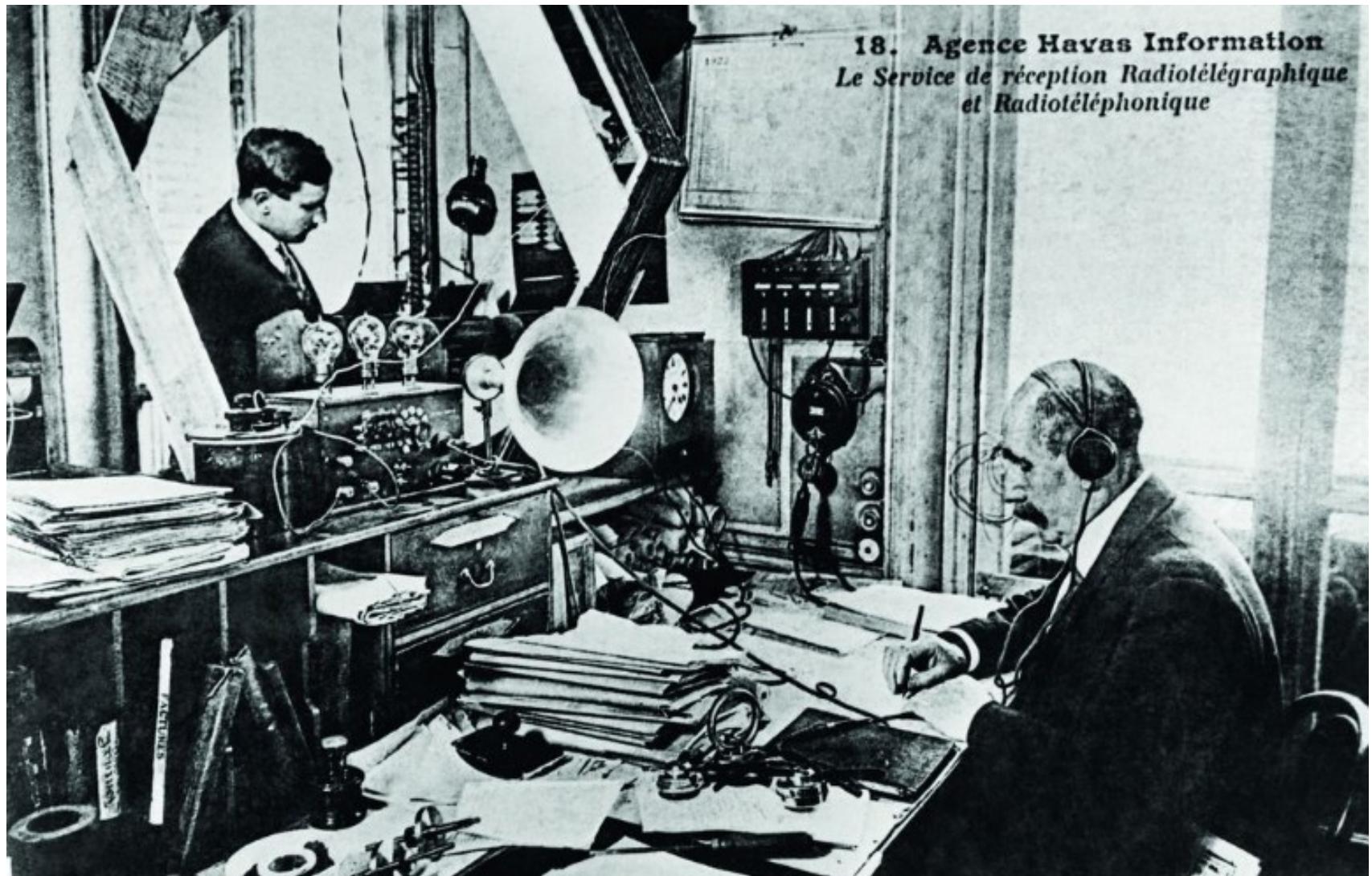
(Revue parisienne, dirigée par M. de Balzac, n°2, 25 août 1840, Paris, p 243-250)

2 Accord entre les Agences Reuter (Londres), Wolff (Berlin) et Havas (Paris)

« Dans l'entretien qu'ont eu à Paris le 15 juillet 1859, Messieurs Wolff, Reuter, Havas, ils sont tombés d'accord sur les points suivants : [...] M. Havas adressera à l'avenir à M. Wolff comme il le fait déjà pour M. Reuter, ses dépêches sans frais de commission. Ces dépêches comprendront les nouvelles de France, Espagne, Italie et du Levant par Marseille. [...] M. Wolff enverra, de son côté, à M. Havas et sans frais de commission, les dépêches télégraphiques de l'Allemagne, de la Russie, des pays scandinaves et slaves d'où M. Wolff reçoit ou recevra des nouvelles.

MM. Reuter, Wolff et Havas sont également convenus [...] que M. Havas n'enverra pas de dépêches politiques en Allemagne à d'autres qu'à M. Wolff, et en Angleterre à d'autres qu'à M. Reuter et vice-versa. »

Source : www.AFP.com, 2019.



18. Agence Havas Information
*Le Service de réception Radiotélégraphique
et Radiotéléphonique*

Pour faciliter l'acheminement et la rapidité de leurs dépêches envoyées au siège parisien, place de la Bourse, qui se charge de les transmettre aux clients, les correspondants de l'agence écrivent dans un langage télégraphique (...) La rédaction centrale parisienne est chargée de les réécrire dans un langage clair. Ce travail de réécriture fait à Paris ne veut pas dire que, systématiquement, les dépêches des correspondants sont modifiées en fonction notamment des consignes gouvernementales, même si celles-ci existent.

Le traitement de l'actualité étrangère semble en effet filtré par les pouvoirs publics, même si [les membres de l'agence] prônent une information « impartiale ». L'actualité internationale d'Havas peut subir plusieurs niveaux de filtrage.

D'abord à la source, selon les accords entre Havas et les grandes agences étrangères ; en second lieu, les informations susceptibles de gêner les activités commerciales ou bancaires des actionnaires sont retenues avant la diffusion. Ensuite, les deux activités de l'entreprise, publicité et information, obligent les rédacteurs à prendre en compte les directives du département publicité pour la rédaction de leur copie. « Les seules consignes reçues par la rédaction émanaient du département publicité, en vue de prévenir la publication de nouvelles pouvant être désagréables à de gros annonceurs, parmi lesquels figuraient même des étrangers. » Enfin, la copie de l'agence peut prendre en compte les intérêts et les demandes du gouvernement français, bailleur de fonds et maître du réseau public de la télégraphie.

J. A. MONTANE, *D'Havas à l'AFP, histoire d'une agence de presse unique*,
L'Harmattan, 2020, p. 31

« Information et publicité » : l'Agence Havas porte ce nom pendant un demi-siècle. [...] Le résultat ? Deux sociétés aux participations croisées contrôlent l'essentiel des flux de l'information et de la publicité en France ; et, ce, jusqu'en 1920, lorsqu'elles fusionnent. [...] Finalement, les « liaisons dangereuses » entre information et publicité, cultivées par Havas durant un siècle, sont rompues au milieu du XXe siècle. [...]

Président du Conseil du Front populaire, Léon Blum affirme ainsi : « la concentration dans les mêmes mains d'un double monopole de distribution – des nouvelles et des annonces – équivaut pratiquement à la maîtrise de la presse et de l'opinion, au contrôle de la vie publique. ». [...] Il reste que, bien avant que ne se multiplient – aux États-Unis surtout, mais aussi à Londres et dans d'autres capitales européennes, au cours des premières décennies du xx^e siècle – des codes et une déontologie séparant les services rédactionnels des services publicitaires, il est courant de voir, des deux côtés de l'Atlantique, une porosité entre information et publicité.

Cité in O. Boyd-Barrett, M. Palmer, *Le trafic des nouvelles : les agences mondiales d'information*, 1981, p. 127.

AGENCE FRANCAISE DE PRESSE

20 AOUT 1944 - N° I

A TOUS LES JOURNAUX LIBRES DE PARIS

Grace à l'action des Forces Françaises de l'Intérieur, les premiers journaux libres vont paraître, à la veille de l'entrée des troupes alliées, dans Paris presque entièrement libéré.

L'Agence Française de Presse leur adresse aujourd'hui son premier service.

L'Agence Française de Presse poursuit ainsi l'action qu'a mené, jusqu'à maintenant, dans la Résistance, l'...I.D. clandestine.

Le moment où des combats se livrent encore dans la ville, et où tombent de nouveaux combattants de la Liberté, nous saluons tous nos camarades de la presse, disparus, emprisonnés et déportés et notamment nos 21 collaborateurs tombés dans les mains de la Gestapo.

Au service de tous les journaux libres, l'Agence Française de Presse, assurera, avec l'objectivité stricte qui est le devoir d'un organisme d'Information, la diffusion de nouvelles scrupuleusement contrôlées, et recoupées, qui, en attendant l'installation d'une censure militaire, ne doivent en rien gêner la marche des opérations sur les différents fronts.

5 Quel statut pour l'AFP ?

« Selon ses statuts, définis par la loi du 10 janvier 1957, l'Agence France-Presse est un "organisme autonome doté de la personnalité civile et dont le fonctionnement est assuré suivant les règles commerciales". Ses objectifs sont de "rechercher [...] les éléments d'une information complète et objective", et de faire payer ses usagers (les médias, mais aussi les entreprises ou les administrations qui s'abonnent à ses fils de dépêches) pour mener à bien ses missions. Selon l'article 2 de cette loi, l'agence est tenue de produire "de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance". Qui plus est : "L'Agence France-Presse ne peut [...] tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique." [...] Chaque année, l'AFP publie son chiffre d'affaires commercial, en hausse depuis plusieurs années. [...] Mais comme le reconnaît un des responsables de l'agence, "le budget de l'AFP est composé aux deux tiers de recettes commerciales, et pour un tiers des sommes versées par l'État en compensation de la mission d'intérêt général assurée par l'Agence". Le caractère d'"intérêt général" de ses missions est vital pour l'AFP. Il lui a été nécessaire de l'inscrire dans ses statuts et de le justifier devant l'Union européenne, ainsi que de clarifier son schéma de financement public. [...] »

Pour justifier ces financements, le patron de l'agence Emmanuel Hoog reconnaît [...] que l'AFP, qui réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires commercial hors de France, est "un actif stratégique du *soft power* français". [...] "Nous sommes de très loin le média français le plus connu au monde." »

Fabien Leboucq, « À quel point est-ce que l'AFP est publique ? », CheckNews.fr,
© Libération, 13 novembre 2017.



PARTOUT DANS LE MONDE
7 JOURS/7 24H/24



« VITE ET BIEN »

c'est la devise de Charles-Louis Havas, à l'origine de l'AFP.

4 827 CLIENTS
DANS LE MONDE

201 BUREAUX
DANS **151** PAYS

2 296 COLLABORATEURS
DONT **1 513** JOURNALISTES



250
VIDÉOS/JOUR

150 VIDÉOGRAPHIES/AN
5 000 DÉPÈCHES/JOUR

3 000
PHOTOS/JOUR

75
INFOGRAPHIES/JOUR

UNE DÉPÈCHE AFP, C'EST QUOI ?

Une information produite par l'AFP et diffusée à ses clients abonnés (TV, radios, journaux, sites web et autres organismes).

FLASH

La plus brève et la plus urgente des dépêches, qui donne une information exceptionnelle d'importance mondiale.

ALERTE

Dépêche d'une ligne attirant l'attention de tous les clients sur une information importante et urgente.

DES RÈGLES D'ÉCRITURE STRICTES

- Une langue claire, précise et accessible.
- Pas de "je" ni d'opinions personnelles.
- Pas de clichés ni de phrases toutes faites.
- L'agence cite toujours ses sources et ne les trahit jamais.

Source : AFP, 2019.

UN PEU D'HISTOIRE

- 1835 Création de l'agence Havas, ancêtre de l'AFP.
- 1944 Première dépêche de l'AFP.
- 1957 Le statut de l'AFP garantit son indépendance pour assurer une information "complète et objective", "digne de confiance".
- 2015 Le statut de l'AFP est modifié pour lui confier une mission d'intérêt général.

30 ANS D'INNOVATION

- 1985 Département Photo Internationale
- 1988 Infographie
- 2001 Vidéo
- 2010 Réseaux sociaux
- 2012 Live vidéo
- 2018 APPTV Live via Internet

Le monde des médias peut-il se passer des agences de presse ? Récurrente depuis que l'Internet s'est imposé comme vecteur incontournable d'information, la question agite parfois les salles de rédaction, alors que la crise économique écorne sérieusement le paysage médiatique. [...]

Aux États-Unis, en Europe, en France, certains journaux frappés par la crise et attirés par la soudaine inflation des sources gratuites en tout genre, les abonnements aux agences sont remis en cause. Ce n'est pas tant la qualité ou la pertinence des informations délivrées par les agences qui sont pointées du doigt, mais leur prix.

Devant ces questions et critiques, les agences de presse doivent affirmer haut et fort qu'elles sont un ingrédient irremplaçable pour une information complète et de qualité. [...]

Doyenne des agences mondiales, l'AFP reste un repère, un phare dans un océan de nouvelles plus ou moins fiables, de rumeurs, d'assertions biaisées, publiées et republiées chaque jour sur tous les supports.

Philippe Massonnet et Juliette Hollier-Larousse, *Le Monde*, 2009.